



PREFET DE LA SARTHE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 24 - MAI 2012**

# SOMMAIRE

## **PREFECTURE 72**

### **DAMI**

Arrêté N °2012124-0016 - DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES

PUBLIQUES : délégation de signature. ....

1

### **DRLP**

Arrêté N °2012117-0016 - Présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012 - Arrêté modificatif instituant la commission de contrôle des opérations de vote. ....

8

## **SGAP Ouest**

Arrêté N °2012109-0008 - Concours déconcentré pour les recrutements interne et externe d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2012 - Date limite de transmission des dossiers d'inscription : fixation. ....

10





**PREFET DE LA SARTHE**

**DIRECTION DES ACTIONS ET  
MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES**  
*Bureau de l'Immobilier et de la Coordination*

Arrêté n° 2012124-0016 du - 4 MAI 2012

**OBJET : DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES  
PUBLIQUES - Délégation de signature.**

---

**LE PREFET DE LA SARTHE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**VU** le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

**VU** l'arrêté du ministère de l'intérieur n° 57 du 21 janvier 1987 titularisant et affectant Mme Martine HAMEL en qualité d'attachée à la préfecture de la Sarthe ;

**VU** l'arrêté ministériel du 21 juin 1988 intégrant Mme Françoise GUILMIN à la préfecture de la Sarthe en qualité d'agent technique de bureau de préfecture ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 2 mars 1995 portant affectation, après réintégration, de Mme Agnès TANGUY, attachée de préfecture, à la préfecture de la Sarthe ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 23 avril 1996 nommant M. Philippe ROFORT, attaché de préfecture, à la préfecture de la Sarthe ;

**VU** l'arrêté ministériel du 9 août 2004 mutant Mme Annie GIROUX à la préfecture de la Sarthe ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 24 février 2005 portant promotion de M. Jean-Louis GERAY en qualité de secrétaire administratif de classe exceptionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 12 avril 2006 nommant Mme Catherine MELISSON en qualité de secrétaire administrative à la préfecture de la Sarthe à compter du 18 avril 2006 ;

.../...

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 11 août 2009 portant nomination, titularisation et affectation de M. Johan SOULAS, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 11 août 2009 portant nomination, titularisation et affectation de Mme Maëlle ROLLAND en qualité d'attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer à la préfecture de la Sarthe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 13 août 2010 portant nomination, titularisation et affectation de Mme Stéphanie BABEL en qualité d'attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer à la préfecture de la Sarthe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

VU le télégramme n° 2344 du 26 mars 1992 du ministre de l'intérieur portant affectation de Melle Virginie PINELLI à la préfecture de la Sarthe en qualité d'attachée ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 2007 intégrant et reclassant Mme Christine POIRAUDEAU, dans le grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2008 portant promotion et reclassant Mme Laurence DAVIAUD, dans le grade de secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2008 nommant et reclassant Mme Christine GANEAU, dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2008 nommant et reclassant Mme Corinne GILBERT dans le grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2010 nommant Melle Mélanie RIBOT en qualité de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer stagiaire à compter du 15 décembre 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 mai 2011 nommant Mme Valérie JOUBIER en qualité de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer stagiaire à compter du 16 mai 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2011 nommant et reclassant Mme Edwige LEGEAY en qualité de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer stagiaire à compter du 15 octobre 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011285-0004 du 12 octobre 2011 relatif à l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures de la Sarthe ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011335-0009 du 5 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques ;

VU la décision préfectorale du 30 mars 2007 affectant Mme Christine POIRAUDEAU, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe, à la section naturalisation au bureau de l'état civil et des étrangers à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

VU la décision préfectorale du 14 août 2009 nommant M. Johan SOULAS, chef du bureau de la circulation, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;

.../...

VU la décision préfectorale du 9 mars 2010 affectant Mme Corinne GILBERT, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, au service des permis de conduire - cellules suspensions » à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;

VU la décision préfectorale du 30 août 2010 nommant Mme Stéphanie BABEL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité d'adjointe au chef du bureau des étrangers à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

VU la décision préfectorale du 29 octobre 2010 affectant M. Jean-Louis GERAY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en qualité d'adjoint au chef du bureau de la circulation chargé des permis de conduire et des épreuves sportives à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 15 novembre 2010 ;

VU la décision préfectorale du 22 décembre 2010 nommant Mme Catherine MELISSON, secrétaire administrative de classe normale, en qualité d'adjointe au chef du bureau de la circulation en charge de l'immatriculation des véhicules à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

VU la décision préfectorale du 9 mars 2011, nommant M. Philippe ROFORT, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef de la mission chargé de qualité performance et du suivi des politiques d'insertion des étrangers à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 14 mars 2011 ;

VU la décision préfectorale du 11 mai 2011 affectant Mme Valérie JOUBIER, secrétaire administrative de classe normale stagiaire, au bureau des étrangers à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter 16 mai 2011 ;

VU la décision préfectorale du 23 mai 2011 affectant Mme Agnès TANGUY, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, au bureau de la circulation chargée de la coordination et du suivi des épreuves sportives à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 16 juin 2011 ;

VU la décision préfectorale du 4 août 2011 nommant Melle Maëlle ROLLAND, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des étrangers à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

VU la décision préfectorale du 26 septembre 2011 nommant Mme Mélanie RIBOT, secrétaire administrative de classe normale, en qualité d'adjointe au chef du bureau des étrangers chargé de l'asile et du séjour à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 3 octobre 2011 ;

VU la décision préfectorale du 11 octobre 2011 nommant Mme Edwige LEGEAY, secrétaire administrative stagiaire, en qualité de rédacteur en charge de la demande d'asile et du regroupement familial à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 17 octobre 2011 ;

VU la décision préfectorale du 24 octobre 2011 nommant Mme Virginie BARBET, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef du bureau de la réglementation générale et des élections, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;

VU la décision préfectorale du 24 octobre 2011 nommant Mme Martine HAMEL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef du bureau de l'identité et de la naturalisation à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;

.../...

VU la décision préfectorale du 24 novembre 2011 nommant Mme Laurence DAVIAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, en qualité d'adjointe au chef du bureau pour le domaine des élections et de la réglementation générale, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 ;

VU la décision préfectorale du 22 novembre 2011 nommant Mme Christine GANEAU, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, agent chargé des questions d'identité et de naturalisation, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Délégation permanente est donnée à M. **Johan SOULAS, chef du bureau de la circulation**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de la circulation ainsi que les décisions dans les matières énumérées ci-après :

#### **Permis de Conduire** :

- Délivrance permis de conduire
- Mesures administratives consécutives à un examen médical de la commission médicale des permis de conduire (prorogation de la validité des permis de conduire)
- Saisine des autorités de police ou de gendarmerie pour les conducteurs n'ayant pas restitué leur titre annulé ou suspendu
- Décision de reconstitution de points du permis de conduire suite à stage de sensibilisation à la sécurité routière
- Arrêtés de suspensions administratives du permis de conduire
- Arrêtés de rétention du permis de conduire
- Mesures administratives consécutives à un examen médical de la commission médicale des permis de conduire (restriction de la validité des permis de conduire)

#### **Cartes grises** :

- Délivrance des certificats provisoires d'immatriculation des véhicules et des certificats de situation administrative
- Délivrance des numéros d'exploitations agricoles
- Attestations d'identification de véhicules
- Délivrance des cartes W
- Procès-verbaux d'indisponibilité de certificats d'immatriculation signifiés par huissier
- Certificats relatifs aux gages sur véhicules

#### **Régie** :

- la certification conforme pour services faits et pièces comptables relative à l'activité de la mission et notamment de la régie à l'exception des engagements de dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques, délégation est donnée à M. **Johan SOULAS, chef du bureau de la circulation**, à l'effet de signer les décisions dans les matières énumérées ci-après :

#### **Permis de Conduire** :

- Interdiction temporaire de passer le permis de conduire
- Immobilisation de véhicules et mise en fourrière (art L. 325-1-2 du code de la route)
- Echange de permis de conduire étrangers (acceptation et refus).

.../...

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Johan SOULAS, chef du bureau de la circulation**, délégation de signature est donnée :

- à **Mme Catherine MELISSON et M. Jean-Louis GERAY**, adjoints au chef du bureau de la circulation, à l'effet de signer les décisions, correspondances, récépissés et avis entrant dans le cadre des attributions du bureau de la circulation dont délégation de signature a été donnée à M. Johan SOULAS ;
- à **Mmes Corinne GILBERT, Annie GIROUX, Françoise GUILMIN** pour la délivrance des récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour soldes nuls.

**ARTICLE 2** : Délégation permanente est donnée à **Mme Virginie BARBET, chef du bureau de la réglementation générale et des élections**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de la réglementation générale et des élections, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Réglementation :**

- Récépissés relatifs au droit d'option des franco-algériens et bi- nationaux
- Attestations de revendeurs d'objets mobiliers
- Délivrance des récépissés des marchands ambulants, colporteurs, brocanteurs
- Attestation de délivrance du permis de chasser
- Certificats de vaines recherches en matière de recherches dans l'intérêt des familles
- Titres de circulation des gens du voyage
- Restitution de cartes professionnelles de conducteur de taxi suite à rupture du contrat de travail ou cessation d'activité
- Délivrance des diplômes et attestations de réussite ou d'échec à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi
- Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- Récépissé de lâcher de ballons

**Elections :**

- Accusés de réception, récépissés de déclaration et récépissés de retrait de candidature aux diverses élections
- Récépissés de dépôt de compte de campagne.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques**, délégation est donnée à **Mme Virginie BARBET, chef du bureau de la réglementation générale et des élections**, à l'effet de signer les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Réglementation :**

- Récépissés de déclaration de vente en liquidation
- Octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- Arrêtés portant rattachement administratif aux communes pour les personnes sans domicile fixe
- Récépissés de ball-trap
- Récépissé des manifestations sportives non soumises à autorisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Virginie BARBET, chef du bureau de la réglementation générale et des élections**, délégation de signature est donnée à **Mme Laurence DAVIAUD et Mme Agnès TANGUY**, adjointes au chef du bureau de la réglementation générale et des élections, à l'effet de signer les décisions, correspondances, récépissés et avis entrant dans le cadre des attributions du bureau à l'exception des décisions relatives aux élections.

.../...



**ARTICLE 3** : Délégation permanente est donnée à **Mme Martine HAMEL, chef du bureau de l'identité et de la naturalisation**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de l'identité et de la naturalisation, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Etat Civil** :

- Cartes nationales d'identité et passeports
- Oppositions de sortie du territoire
- Autorisations collectives de sortie du territoire
- Laissez-passer établis en faveur des mineurs de moins de 15 ans se rendant en Belgique, au Luxembourg, en Suisse ou en Italie

**Naturalisation** :

- Récépissés de demandes de naturalisation
- Attestation de communauté de vie
- Déclaration de naturalisation.

**Mme Christine GANEAU, Mme Christine POIREAUDEAU et Mme Martine HAMEL** sont habilitées à conduire les entretiens de naturalisations.

En cas d'empêchement de M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques, délégation est donnée à **Mme Martine HAMEL, chef du bureau de l'identité et de la naturalisation**, à l'effet de signer les décisions de classement sans suite pour les demandes de naturalisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Martine HAMEL, chef du bureau de l'identité et de la naturalisation**, délégation de signature est donnée à **Mme Christine GANEAU** à l'effet de signer les décisions, correspondances, récépissés et avis entrant dans le cadre des attributions du bureau à l'exception des décisions de classement sans suite en matière de naturalisation.

**ARTICLE 4** : Délégation permanente est donnée à **Mme Maëlle ROLLAND, chef du bureau des étrangers**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau des étrangers, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Séjour** :

- Délivrance des titres de séjour d'étrangers
- Délivrance des récépissés et autorisations provisoires de séjour
- Délivrance des documents de circulation pour étrangers mineurs et titres d'identité républicains
- Délivrance et prolongations des visas
- Délivrance des titres de voyage

**Eloignement** :

- Demandes de laissez-passer consulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques, délégation est donnée à **Mme Maëlle ROLLAND, chef du bureau des étrangers** à l'effet de signer les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Séjour** :

- Refus et retrait des titres de séjour d'étrangers, récépissés et autorisations provisoires de séjour

.../...

- Refus de délivrance et de prolongations de visas
- Refus de délivrance des documents de circulation pour étrangers mineurs et des titres d'identité républicains
- Refus de délivrance des titres de voyage

**Eloignement :**

- Saisine du juge des libertés et de la détention et de la Cour d'Appel
- Mémoires en défense devant les tribunaux administratifs, Cour administrative d'appel
- Saisine du procureur

Délégation est donnée à **Mme Stéphanie BABEL et Mme Mélanie RIBOT, adjointes au chef de bureau**, à l'effet de signer les décisions de délivrance de titres de séjour et les correspondances courantes du bureau des étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Maëlle ROLLAND, chef du bureau des étrangers**, délégation est donnée à **Mme Stéphanie BABEL et Mme Mélanie RIBOT, adjointes au chef de bureau**, à l'effet de signer les décisions dont délégation a été donnée à **Mme Maëlle ROLLAND, chef du bureau des étrangers**.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à Mme Edwige LEGEAY et Mme Valérie JOUBIER à l'effet de signer les décisions de délivrance de titres de séjour, les correspondances courantes et avis entrant dans le cadre des attributions du bureau des étrangers dont délégation a été donnée à Mme Maëlle ROLLAND, à l'exception des demandes de laissez-passer consulaires, saisines du juge des libertés et de la détention et de mémoires en défense devant les tribunaux.

**ARTICLE 5** : Délégation permanente est donnée à **M. Philippe ROFORT, chef de la mission qualité performance et intégration**, à l'effet de signer les correspondances courantes relevant de l'activité de la mission.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques, délégation est donnée à **M. Philippe ROFORT, chef de la mission qualité performance et intégration**, pour :

- les décisions d'hébergement entrant dans le cadre du BOP 303 (hébergement d'urgence des demandeurs d'asile et hébergement en CADA)
- la signature des contrats d'accueil et d'intégration.

**ARTICLE 6** : L'arrêté préfectoral n° 2011335-0010 du 5 décembre 2011 relatif à la délégation de signature de la direction de la réglementation et des libertés publiques est abrogé.

**ARTICLE 7** : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et le directeur de la réglementation et des libertés publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**LE PREFET,**



**Pascal LELARGE**

Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques

\*\*\*

Bureau de la Réglementation générale  
et des Elections

Arrêté n° 2012117-0016 du 30 avril 2012

**OBJET** : Election du Président de la République des 22 avril et 6 mai 2012  
Institution de la commission de contrôle des opérations de vote.

---

**LE PRÉFET DE LA SARTHE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

-VU le code électoral,

-VU la loi organique n° 62-1292 du 6 novembre 1962, relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel modifiée,

-VU le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 portant application de la loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, modifié en dernier lieu par le décret n° 2011-1837 du 8 décembre 2011 relatif à l'élection du Président de la République,

-VU le décret n° 2012-256 du 22 février 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République,

-VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe,

-VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2011 portant délégation de signature de Mme Magali DEBATTE,

-VU la circulaire ministérielle du 08 février 2012 relative à l'organisation de l'élection du Président de la République,

-VU l'ordonnance du 20 février 2012 de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel d'ANGERS,

-VU l'ordonnance du 26 avril 2012 de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel d'ANGERS, modifiant la composition de la commission au 2<sup>ème</sup> tour,

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe,

**ARRETE** :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 13 mars 2012 relative à l'institution de la commission de contrôle des opérations de vote est modifié pour le 2<sup>ème</sup> tour de scrutin, le 6 mai 2012 ainsi qu'il suit :

2ème tour de scrutin, le 6 mai 2012 :

- Président : - Monsieur **David ROUSSEAU**, vice-président au tribunal de grande instance du Mans,
  
- Membres : - Monsieur **Olivier VIOLEAU**, juge au Tribunal d'instance du Mans,  
  
- Madame **Virginie BARBET**, chef du bureau de la Réglementation Générale et des Elections à la Préfecture.  
Mme BARBET assurera le secrétariat de la commission.

**ARTICLE 2** : Le siège de cette commission est fixé à la Préfecture de la Sarthe, Place Aristide Briand 72041 Le Mans cedex 9.

**ARTICLE 3** : Madame La Secrétaire Générale de la Préfecture de La Sarthe et Monsieur le Président de la commission de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres ainsi qu'à Monsieur le Maire du Mans.

**LE PRÉFET,**  
Pour le Préfet,  
**La Secrétaire Générale**

**Magali DEBATTE**

PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST  
SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE



## ARRETE

### SGAP OUEST

Direction des ressources humaines  
Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par F.Bureau  
☎ 02.47.42.85.36

✉ delreg37-recrut@interieur.gouv.fr

**Fixant la date limite de transmission des dossiers d'inscription à un concours déconcentré pour les recrutements interne et externe d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2012**

**n° 19/2012**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2002-812 du 3 mai 2002 modifié par le décret n°2007-655 du 30 avril 2007 portant statut particulier du corps des agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale ;
- VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 3 décembre 1999 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours d'aide technique des laboratoires de la police nationale ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnée à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- VU l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

- VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 11-05 du 12 avril 2011 donnant délégation de signature à M. Marcel RENOUF, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- VU la circulaire du 10 avril 1991 relative à la mise en oeuvre de la déconcentration des recrutements des fonctionnaires ;
- SUR la proposition du Secrétaire général adjoint pour l'administration de la police du SGAP OUEST ;

## **ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** - Un concours déconcentré pour le recrutement par voies interne et externe d'agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale est ouvert sur le ressort géographique du SGAP Ouest au titre de l'année 2012.
- Article 2** - La date limite de transmission des dossiers de candidature est fixée au 24 mai 2012, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.
- Article 3** - Les dates des phases de pré-admissibilité du concours externe (tests psychotechniques), d'admissibilité (épreuves écrites) et d'admission (épreuves orales) seront fixées ultérieurement. Elles se dérouleront uniquement à Tours (Indre-et-Loire).
- Article 4** - Le Secrétaire général adjoint pour l'administration de la police et la Directrice des ressources humaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes , le 18 avril 2012

Pour le Préfet,  
Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest

Marcel RENOUF